

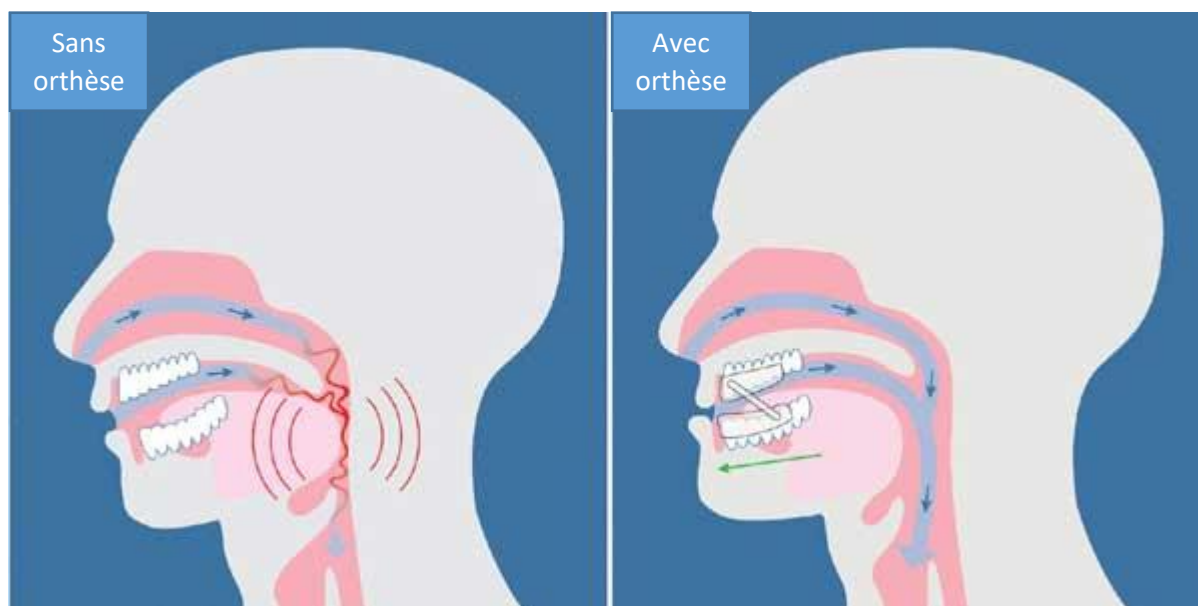
# ORTHÈSE D'AVANCÉE MANDIBULAIRE



L'Orthèse d'Avancée Mandibulaire (OAM) permet de maintenir la mâchoire inférieure en position avancée afin de faciliter le passage de l'air dans les voies aériennes supérieures.

En effet, lorsque l'on dort, les muscles de la langue et de la gorge se relâchent. Chez les patients qui souffrent d'apnées du sommeil, l'air inspiré à travers les voies aériennes supérieures passe difficilement, ce qui signifie que la ventilation est réduite de façon significative (**hypopnée**) ou plus du tout : interruption de la ventilation (**apnée**).

L'OAM permet de réduire les symptômes et les effets du syndrome en maintenant la mâchoire inférieure vers l'avant afin d'augmenter l'espace derrière la langue dans le pharynx (gorge). Cela diminue ainsi la vibration et empêche l'obstruction des voies respiratoires.



---

L'orthèse est une solution alternative à la PPC (Ventilation à Pression Positive continue).

En effet, elle permet le traitement du ronflement et du **Syndrome d'Apnées-Hypopnées Obstrucives du Sommeil (SAHOS)** de forme légère à modérée.

Dans le cas du SAHOS sévère, elle est indiquée après refus, échec ou intolérance à la PPC.

---

## POUR QUI ?

Pour les patients avec des symptômes tels que :

- Ronflement
- SAHOS – Syndrome d'Apnées-Hypopnées Obstructives du Sommeil avec minimum 3 des symptômes suivants :
  - Ronflements sévères et quotidiens,
  - Sensation d'étouffement ou de suffocation pendant le sommeil,
  - La somnolence / fatigue sur la journée,
  - Réveil plus de deux fois pour se rendre aux toilettes,
  - Maux de têtes matinaux.

Vous devez être adressé par votre ORL ou votre pneumologue et avoir réalisé un enregistrement du sommeil justifiant une orthèse.

---

## QUELS RENDEZ-VOUS SONT À PRÉVOIR ?

- ✓ Vous devez prendre contact avec votre chirurgien-dentiste traitant pour la réalisation d'un bilan dentaire et d'une radio panoramique dentaire.

Si vous êtes en cours de soins dentaires, il faudra que ceux-ci soient terminés avant la mise en place d'une orthèse.

- ✓ **Le 1er rendez-vous** avec le Dr LENORMAND consiste à :

- Étudier l'attestation de santé bucco-dentaire ainsi que le radio panoramique dentaire réalisées par le dentiste,
- Étudier l'enregistrement du sommeil et les symptômes,
- Examen clinique,
- Expliquer le fonctionnement de l'orthèse,
- Réaliser la demande d'entente préalable si celle-ci n'a pas été réalisée par le médecin demandeur de l'orthèse,

Elle devra être envoyée à votre Sécurité Sociale à l'issue de la consultation (en l'absence de réponse sous 15 jours, cela équivaut à acceptation),

- Expliquer des différentes modalités de remboursement de l'orthèse et des frais dentaires associés.

- ✓ **Le 2<sup>e</sup> rendez-vous :**

- Réalisation des empreintes avec le laboratoire pour permettre la fabrication de l'orthèse adaptée à votre mâchoire et dentition,
- Paiement de l'orthèse (chèque servant de caution pour la fabrication).

✓ **Le 3<sup>e</sup> rendez-vous :**

- Remise de votre orthèse,
- Règlement des frais dentaires (220€) pour le Dr LENORMAND dans le cadre de son activité libérale (remboursable ou non en fonction de la prise en charge de l'orthèse, suite à la demande d'entente préalable).

---

## **COÛT ET PRISE EN CHARGE**

### ***Demande d'entente préalable acceptée :***

- **Prix : 459€** (seule la part mutuelle est à avancer)

<b>Prise en charge Régime obligatoire</b>	<b>Prise en charge Part Complémentaire</b>
60% soit <b>275,40€</b>	Jusqu'à 40 % soit <b>183,60€</b> <b>(en fonction de votre mutuelle)</b>

L'OAM est soumise à des frais dentaires comprenant le bilan, la prise d'empreintes, la pose, adaptation, réglages complémentaires et les visites de contrôles d'un montant de 220€ dissociés en 2 actes :

### **LBLD017 : 150€** (seule la part mutuelle est à avancer)

<b>Prise en charge régime obligatoire</b>	<b>Prise en charge Part Complémentaire</b>
60% soit <b>90€</b>	40 % soit <b>60€</b>

### **YYYY465 : 70€** (seule la part mutuelle est à avancer)

<b>Prise en charge régime obligatoire</b>	<b>Prise en charge Part Complémentaire</b>
70% soit <b>42€</b>	30 % soit <b>28€</b>

Si votre index d'apnées / hypopnées est <15, les autres symptômes peuvent aider à obtenir une potentielle prise en charge via la demande d'entente préalable.

### ***Demande d'entente préalable refusée :***

Vous pouvez obtenir malgré tout une Orthèse d'Avancée Mandibulaire à vos frais :

<b>SomnoDent® FLEX</b>	<b>459€</b>
<b>Empreintes</b>	<b>150€</b>
<b>Réglages</b>	<b>70€</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>679€</b>

---

## **APRÈS UN TRAITEMENT PAR ORTHÈSE**

Le patient atteint d'apnées du sommeil expérimente la disparition progressive des symptômes gênants. Il ne ronfle plus, il ne connaît plus d'arrêts respiratoires ni de réveils pendant la nuit.

Après la pose d'une orthèse d'avancée mandibulaire, le patient peut espérer des résultats bénéfiques dans sa vie quotidienne : moins de fatigue, moins de somnolence, une meilleure mémoire et faculté de concentration, une amélioration de l'humeur.

Un nouvel enregistrement du sommeil est réalisé 3 mois après le début du port de l'orthèse pour vérifier son efficacité et la diminution du nombre d'apnées-hypopnées.

✓ **Le 4<sup>e</sup> rendez-vous :**

- Contrôle de votre orthèse,
- Réglages de l'orthèse si nécessaire,
- ***Vous devez avoir pris rendez-vous avec votre médecin adressant (ORL / Pneumologue) pour un nouvel enregistrement du sommeil avant ce rendez-vous afin de vérifier l'efficacité sur l'orthèse.***

---

Dans notre service, le **Dr LENORMAND Anaëlle** est spécialisée dans les Orthèses d'Avancée Mandibulaire.

### **Service de Chirurgie Maxillo-Faciale, Odontologie, Implantologie.**

Centre Hospitalier Départemental Vendée  
secretariat.cmfo@chd-vendee.fr  
02.51.44.61.20